

ARRETE DAJI/2020/SIGNATURE/N° 005
Portant délégation de signature

à

Monsieur Jean-Paul BONY
Directeur Général Adjoint des Services

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le Code de l'Education,
Vu le Code de la commande publique,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la Délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 6 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON, à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,

ARRÊTE

Article 1 :

Délégation du Président de l'Université est donnée à Monsieur Jean-Paul BONY, Directeur Général Adjoint des Services de l'Université d'Aix-Marseille à effet de signer en son nom les actes relatifs à l'exécution des dépenses et des recettes pour toutes les unités budgétaires qui n'ont pas fait l'objet d'une autre délégation de signature à un directeur de composante ou de service commun, et ce dans la limite de 100 000 € HT par opération.

Article 2 :

Le présent arrêté est soumis à publicité, il est affiché de manière permanente en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers, à la diligence du Directeur Général des Services.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance

Le

Fait à Marseille, le 06 janvier 2020

Le délégataire

Jean-Paul BONY

Directeur Général Adjoint des Services



Le délégant

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université


